



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°55/2026**

MC/SM/MC

Convocation en  
date du :  
21/04/2026

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
27  
Présents :  
20  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 27 avril 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,  
Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY, Mme Agnès DI FRANCESCO,  
Adjoints au Maire,  
Mme Martine ANDRES, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,  
M. Alain FUZEAU, Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ,  
Mme Valérie BRAY, M. Jordi AUVERGNE, M. Jean LE POTIER,  
Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE, M. Albano BORGES,  
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Jean-Marie CORCOY a donné procuration à Mme Nadia PUIG, Mme Michèle PAOLI a donné procuration à M. Thierry CO, M. Philippe DELATTRE a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. Albano BORGES.

**Absents :** Mme Christiane GASTAL.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CRÉATION ET INSTALLATION DE  
LA COMMISSION MUNICIPALE « ASSOCIATIONS »**

Le Président de séance expose :

En application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Ainsi, il est envisagé d'instaurer une commission municipale des associations.

La commission municipale des associations aura notamment pour objet de préparer les séances du Conseil Municipal au cours desquelles sont examinées les attributions de subventions aux associations. En outre, la commission pourra être éventuellement saisie, pour avis, par le Maire sur toute question en rapport avec son objet.

Elle serait composée comme suit :

- Le Maire, président de droit ;
- Quatre membres de l'organe délibérant élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Elle émet de simples avis ou formule des propositions qui ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal dans ses décisions. Elle n'a pas de pouvoir de décision.

Dans ces conditions, les conseillers municipaux ont été appelés à présenter leurs candidatures, adressées par courriel à Madame le Maire, en amont du Conseil Municipal, à l'adresse suivante : [contactmairie@amelie-les-bains.fr](mailto:contactmairie@amelie-les-bains.fr)

L'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 26 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**

**des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le principe de la création de la commission municipale des associations,

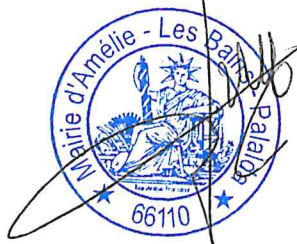
**DÉSIGNE** en qualité de membres de ladite commission :

- Titulaires : Alain LLAURENSY, Danielle HERBAIN, Philippe PICAS et Isabelle PARQUIN,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**

